est vrai parce que dernièrement un de ses enfants a été enterré civilement.

Malbrancke — toujours d'après les témoins à charge, — fut alors arrêté par un sieur Porteman qui le remit entre les mains des agents, mais ils le remirent sans doute en liberté, car nous arrivons à une autre scène, vers huit heures du soir. M. Génot, commissaire de police, fut bousculé par Malbrancke ; il l'empoigna et, malgré une résistance énergique, parvint à le conduire au poste. Là, on trouva sur lui un tire-point en le fouillant, et, tandis qu'il retirait son mouchoir, du poivre et du sable en tombèrent sur le plancher. Quelques instants après, on trouva également sous sa chaise un coup de poing américain. En outre, le maire d'Armentières entrant dans le poste fut injurié par Malbrancke qui, fumant une cigarette, allongé sur une chaise, s'écria en le regardant en face : « Ah ! m...., alors ! voilà le maire ! »

Tels sont les faits dont témoignent Mme Debaes, M. Porteman, le commissaire de police, deux secrétaires de police, MM. Lefebvre et Mainier, l'agent Baron et le brigadier de police.

Les témoins à décharge déposent dans un sens bien différent. On entend d'abord le patron de l'inculpé, M. Charles Danette, industriel à Armentières, qui fournit sur lui les meilleurs renseignements. Puis défilent quatre personnes qui se sont promenées avec Malbrancke toute l'après-midi, MM. Lescroël, Paul Barthier, Jules Leleu, et Louis Vernes, et il est à noter que l'un d'eux affirme même qu'il est plutôt l'adversaire du prévenu avec qui il a eu de plusieurs discussions. Tous les quatre affirment que Malbrancke, de cinq heures à huit heures du soir, où ils étaient avec lui, n'a frappé personne, et si Mme Debaes a été bousculée, c'est par d'autres personnes qu'elle a pu ne pas reconnaître, étant donné la foule qui se trouvait là. Une autre personne, Mme Rambaut, fait une déposition également intéressante : elle a vu la scène dont a été victime Mme Debaes, qui aurait donné un soufflet à un monsieur, dit-elle, et en aurait alors reçu un de ce monsieur ; mais Mme Rambaut, qui connaît Malbrancke, atirme que ce n'est pas lui qui a frappé et qu'il n'était pas là.

Une série de derniers témoins, des jeunes gens, arrêtés, disent-ils, pour avoir crié : « Vive Danette ! Vive la liberté ! » viennent déclarer que Malbrancke a été, lui aussi, arrêté par le commissaire de police au moment où il criait : « Vive Danette ! » et que, au poste, il a été fouillé dès son arrivée, sans que l'on ait trouvé sur lui un coup de poing américain et du poivre.

Malbrancke nie les coups à Mme Debaes et la rébellion ; il reconnaît avoir eu un tire-point, mais il revenait de son travail, ce qui a été affirmé par quelques personnes. Quant à l'outrage au maire, il l'explique d'une façon originale ; ce n'est pas le mot de Cambronne qu'il aurait crié, mais : « Maire ! », comme on crie : « fixe ! » à l'arrivée d'un officier.

La défense de l'inculpé est présentée par Me Gayet qui veut mettre tout d'abord les choses au point. Il rappelle les tristes incidents qui se sont passés à Armentières le dimanche précédent : des bandes de collectivistes, ameutées et dirigées par des chefs, sont venues s'amasser le matin, devant la porte d'une Eglise, et ont insulté et frappé les femmes et les enfants qui sortaient sans rien dire de la messe : une instruction est même ouverte contre certains d'entre eux. Quoi d'étonnant, à ce que certaines personnes aient songé, la semaine suivante, à se défendre contre une attaque si possible ? L'honorable avocat montre quelles sont les doutes qui planent dans cette affaire, en raison des contradictions des témoins.

Les débats ont duré plus de deux heures ; lorsque le Tribunal se retire en chambre du conseil pour délibérer. Il rend un long jugement déclarant insuffisamment établies la prévention d'outrage au maire et celle de port d'arme prohibés et l'acquittant de ces chefs ; mais, pour coups et blessures et pour rébellion, il condamne Malbrancke à un mois de prison avec application de la loi Bérenger en raison des bons renseignements fournis sur lui, et cent francs d'amende.

AFFAIRES DIVERSES. — Adolphe Olivier, 47 ans, tailleur à Roubaix, rue de la Lys, cour Wattel, fraude de 500 grammes de tabac et de 120 boîtes d'allumettes, à Wattrelos, dans la rue Royale, le 20 juin, vers onze heures du soir, deux mois de prison et cinq cents francs d'amende. — Jules Pluquet, 20 ans, ouvrier maçon, outrages aux agents, huit jours.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE TOURCOING

Audience du mardi 25 juin 1901

Président, M. Ch. Pollet

Assesseurs : MM. A. Glorieux et J. Flipo

LE COMPTAGE DES COLIS DANS LES EXPEDITIONS EN VRAC. — A l'audience du 18 juin dernier, a été plaidé un procès que nous avons relaté, procès intéressant par la question de principe qu'il soulevait : un expéditeur a-t-il le droit d'exiger le comptage de colis expédiés en vrac ? Il s'agissait d'une instance introduite par MM. Lemaire fils, corroyeurs, contre la Compagnie du chemin de fer du Nord, instance provoquée par le refus de compter un grand nombre de collets de vaches, expédiés en vrac. Dans son jugement, le Tribunal de Commerce se prononce pour la négative ; il estime que, d'après les cahiers des charges et les tarifs régulièrement homologués, le transport en vrac ne fait au poids et par conséquent est exclusif de tout comptage. Il déclare mal fondée la réclamation de MM. Lemaire fils, déboute les partie de leurs demandes, fins et conclusions, et les condamne mi-partie aux dépens.

CORRESPONDANCE

(Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.)

LE PLAIN-CHANT OFFICIEL ET LES ETUDES DES ARCHEOLOGUES

Monsieur le Directeur,

Le « Journal de Roubaix » a parlé dernièrement d'un bref du Souverain Pontife adressé au révérendissime Dom Delatte, au sujet des ouvrages de plain-chant publiés par les Bénédictins.

D'autres revues en ont conclu que cette question de l'origine du plain-chant, qui a rempli de gros volumes, est maintenant réglée. Je suis persuadé que la majorité des lecteurs qui ont lu cette assertion ne se sont pas tenus pour très-éclairés pour cela.

Comme vous avez beaucoup de lecteurs qui s'intéressent au chant de l'Eglise et aux études qu'il suscite heureusement de divers côtés, je vous demande la permission d'envisager la question au point de vue historique, c'est-à-dire sous le rapport des décisions de l'Eglise.

Le bref adressé au révérd. Dom Delatte est une lettre adressée à un particulier : ce n'est donc pas là qu'il faut chercher les décisions générales pour le culte public.

Il s'agit ici d'éloges adressés aux bénédictins pour leurs travaux dans la recherche des anciens monuments des chants sacrés. « Nous avons loué ces efforts en d'autres circonstances », dit Léon XIII. En effet, le 8 mars 1884 Dom Pothier, alors bénédictin de Solesmes, reçut des éloges de Léon XIII pour l'intelligence avec laquelle il s'était appliqué à interpréter les antiques monuments de la musique sacrée, dans son nouveau Graduel. L'Eglise encourage la science et les savants, même si leurs conclusions ne s'accordent pas toujours entre elles.

C'est ainsi que le même Léon XIII a nommé récemment M. Gevaert directeur au Conservatoire de Bruxelles, chevalier de l'Ordre de Saint-Grégoire-le-Grand, à cause de ses importants travaux sur la même question. Or la thèse de M. Gevaert est à peu près l'antithèse de celle des Bénédictins et quant à l'origine du chant et quant à la manière de l'interpréter : les bénédictins l'attribuent à Grégoire Ier, M. Gevaert croit prouver qu'il lui est postérieur; les Bénédictins estiment que le rythme du plain-chant se confond avec le rythme de la parole ; M. Gevaert trouve qu'il a un rythme qui lui est propre.

Mais ce n'est pas tout. Les Bénédictins d'Allemagne ne s'entendent pas entre eux et les Bénédictins de France ne s'entendent pas avec ceux d'Allemagne. J'ai même entendu un Bénédictin belge (mais ici ce n'est qu'une question de nuance) reprocher aux Bénédictins de Solesmes de chanter trop légèrement.

Mais voici le comble : Il paraît que le Congrès d'histoire de musique comparée tenu l'année dernière à Paris a été un écrasement pour les théories des Bénédictins, à tel point qu'un évêque de France qui a pourtant salué Dom Pothier comme le Saint-Grégoire du XIXe siècle, a constaté en pleine séance le néant de leur rythme oratoire et insisté vivement sur l'impossibilité de ne pas tenir compte du sens des textes invoqués contre l'école bénédictine.

Ne savons pas offusqués de toutes ces divergences entre les savants. Que voulez-vous ? c'est libre, c'est de la science pure.

Pourtant, nous voilà bien embarrassés, nous autres, pauvre peuple, tout plein de bonne volonté. Qui suivre ? Nous voudrions bien les suivre tous en même temps : ils nous tous reçu des félicitations, des encouragements. Mais il y a tant d'oppositions dans leurs idées : je ne puis tout de même pas me partager en quatre, en dix et plus. Faudra-t-il attendre qu'ils se soient mis tous d'accord ? c'est-à-dire à la fin du monde ?

C'est ici, ami lecteur, que se présente la question liturgique.

Rassurez-vous, il y a une autorité souveraine qui tout en poussant aux études des monuments de l'antiquité, a mission pour nous dire ce que présentement il faut faire.

Pas n'est besoin pour connaître sa volonté de lire de gros volumes.

Etudiez, dit Léon XIII à Dom Delatte, « pourvu qu'on sauvegarde la charité mutuelle, la soumission et le respect qui sont dûs à l'Eglise ». Or, que nous dit l'Eglise ? Sa volonté a été exprimée bien des fois mais tout particulièrement en 1883 et en 1894.

Pie IX et Léon XIII reprenant une édition commencée après le concile de Trente par les ordres de Pie IV mais restée inachevée, établirent une commission qui eut ordre de l'achever.

C'est cette édition que l'Eglise, « à la préférence de toute autre », désire voir adopter dans tous les diocèses du rite latin, afin d'obtenir l'unité pour le chant comme pour le reste de la liturgie. Ainsi le Graduel de Dom Pothier, malgré la lettre élogieuse à lui adressée par Léon XIII, n'a pas été pour cela approuvé pour l'usage de la sainte Liturgie. C'est ce que le Pape Léon XIII a tenu à établir lui-même par une seconde lettre en date du 3 mai 1894 adressée au même Dom Pothier.

Le décret de 1894 confirmant celui de 1883 dit formellement : « Bien que ceux qui s'occupent du chant ecclésiastique aient dans le passé et conservent dans l'avenir la pleine liberté de rechercher, au point de vue de l'érudition, quelle fut anciennement la forme du chant ecclésiastique et par quelles phases il a passé, de même que les savants ont la louable coutume de faire des recherches et de discuter sur les antiques rites de l'Eglise et sur les autres parties de la liturgie sacrée ; toutefois, on ne doit tenir aujourd'hui pour authentique et pour légitime que la seule forme du chant grégorien qui, conformément aux décisions du Concile de Trente, a été approuvée et confirmée par Paul V, par Pie IX, de sainte mémoire, et par N. T. S. P. le Pape Léon XIII, ainsi que par la Sacrée Congrégation des Rites, et qui se trouve dans l'édition récemment publiée, comme étant seule la forme de chant pratiquée par l'Eglise romaine. En conséquence, il ne doit plus y avoir de doute ni de discussions désormais sur son authenticité et sa légitimité pour ceux qui obéissent sincèrement à l'autorité du Siège Apostolique.

Pratiquement l'Eglise a laissé aux évêques dans leurs diocèses respectifs le soin de décider pour le graduel et l'antiphonaire, quand il sera opportun de les introduire officiellement. Quant au chant du missel, du rituel, ils sont dès maintenant obligatoires et les libraires imprimant plus d'autres rituels romains complets et missels que ceux qui ont le chant officiel. (1).

Vous voyez que la question s'éclaircit beaucoup. Les autres chants actuellement en usage sont tolérés. Il n'est pas permis d'en introduire d'autres que le chant officiel, pas même le graduel de Dom Pothier. Je dis, à titre de chant officiel, car il sera toujours permis d'employer un chant d'un auteur particulier (Pothier, Planke, Mazinque, etc.), pourvu qu'il soit convenable.

Déjà environ 40 diocèses emploient le chant officiel romain Il a été adopté au concile de Baltimore, dernièrement encore au concile des évêques de l'Amérique du Sud, tenu à Rome.

Il serait trop long de donner la liste de tous les diocèses.

Qu'il me suffise d'inviter les amateurs et ceux qui en ont le loisir, à aller les 19, 20, 21 août à Ratisbonne, entendre ce plain-chant, non pas d'après une édition allemande comme on se plaît à le dire contrairement à la vérité — pas plus que l'édition de Reims et de Cambrai n'est de Lecoffre — mais d'après les « livres de l'Eglise » tout uniment. A côté du plain-chant ils pourront admirer les grands maîtres de l'école Palestrinienne et les modernes qui les ont le mieux imités. Ils y verront que l'obéissance à l'Eglise et à toutes ses prescriptions liturgiques est loin d'entraver l'essor de l'art, qu'au contraire elle lui permet un épanouissement des plus parfaits, sous les formes les plus variées du simple au sublime.

Ce sera une assemblée internationale dans le sens idéal du mot, d'où toute question de politique sera bannie.

Que ceux qui en ont assez de ces oppositions stériles, de ces appréciations trop personnelles aillent constater ce que peuvent nous procurer de joie, de satisfaction intimes, un peu d'obéissance et d'abnégation.

Un amateur de plain-chant.

PETITE CORRESPONDANCE

Le « Journal de Roubaix » publie gratuitement sous cette rubrique, les réponses aux demandes de renseignements.

CONSCRIT DE TOURCOING. — Dans l'armée coloniale ou infanterie de marine. Présentez-vous à Lille, à huit heures et demie du matin, au bureau de recrutement. — D. B. 43. — Soumettez votre réclamation à M. le délégué du Maire, à la Mairie. — C. L. E. M. — Oui ; au commencement de l'an prochain, vous devez faire une demande de devancement d'appel, en faisant ressortir les motifs. — UN PETIT VITRIER DU 16e. — 1. Oui, la légalisation de votre demande de sursis est obligatoire 2. Non, vous devez la remettre à la gendarmerie : 3. Oui, mais il faut présenter la feuille de route du collègue et un certificat du patron attestant que les deux réservistes convoqués sont du même rayon et que le service va souffrir de ces départs simultanés.

X. Y. Z. — Voyez M. le délégué du Maire, à la Mairie. — J. C. N. ROUBAIX. — Il a 37 ans. — L. A. — Il faut en faire la demande à M. le Maire. — A. D. 100. — Nous ne voyons pas d'autre moyen que l'analyse chimique ou bien le carbonisage du coton par l'acide : la différence entre le poids primitif du fil et celui établi après carbonisage indiquera la proportion de coton que ce fil renfermait. — UN COMINOIS. — La date est la même que les années précédentes. — H. R. 706. — Il s'écrit haricot, mais, depuis la réforme de l'orthographe, il est facultatif de faire sonner l's. — L. B. — Le joueur qui a six cartes au point et une quatrième à l'as gagne la partie.

E. C. B. 2. — Il a on le droit de porter leurs décorations. Adressez votre lettre à M. Piot, sénateur, Palais du Luxembourg, Paris. — S. P. F. HEM. — Vous devez vous présenter avec les jeunes gens de votre classe, et réclamer : comme fils de belge, vous ne ferez qu'une année. — L. M. 37, TOURCOING. — Présentez-vous, muni de votre acte de naissance, le matin, au bureau de recrutement, place aux Bleuets, à Lille, pour solliciter l'engagement. — JEANNOT. — Cette recette a été donnée dans le « Journal de Roubaix » portant la date du samedi 22 juin, sous la rubrique « Passe-Temps ». — UN CHERCHEUR ROUBAISIEN. — Vous trouverez le Bottin, dans les cafés. En le compulsant, vous trouverez les adresses que vous nous demandez.

J. F. — Oui si vous croyez être trop imposé, voyez M. le délégué du maire, à la mairie. — LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE. — Oui. — OSCAR D. Q. — 0.78 centimètres.

Concerts & Spectacles

TOURCOING. — Concert public. — La Fanfare du Point-Central et le Choral des Francs exécuteront sur la Grande-Place, le jeudi 27 juin 1901, à huit heures et demie du soir, les morceaux suivants :

La Fanfare du Point-Central : 1. « Spion Kop », Planel; 2. Fantaisie sur « le Talisman », Planquette. — Le Choral des Francs : 3. « Gaule et France », Saintis; 4. « Les Enfants des Montagnes », Saintis. — La Fanfare du Point-Central : 5. Fantaisie sur « la Rose du Jour », Hemmerlé; 6. « Petit Postillon », polka, Feautrier.

NORD

UN NOYE RESSUSCITE A DENAIN. — Le 21 février, on retirait de l'Escaut, le cadavre d'un individu qui paraissait avoir séjourné dans l'eau pendant environ sept semaines. Après maintes recherches, une cabaretière, Mme Vilcot, demeurant rue de Villars, crut reconnaître le noyé pour être un nommé Augustin Larivière, âgé de 32 ans, né à Iwuy. Le famille fut avertie et arriva à Denain.

Le corps était presque méconnaissable ; néanmoins, les frères et sœur de Larivière crurent reconnaître que c'était bien le corps de leur frère. L'enterrement eut donc lieu sous le nom de Larivière.

Vendredi dernier, le sieur Larivière fit une apparition chez la cabaretière, Mme Vilcot. Grande fut la stupéfaction de cette dernière en voyant son ancien pensionnaire, qu'elle croyait endormi dans l'éternité. Après explications, Larivière se rendit à la gendarmerie et prouva qu'il ne s'était nullement noyé et qu'il n'était pas davantage mort. Il est retourné ensuite à Iwuy pour voir sa famille et lui suspendre le deuil qu'elle portait depuis quatre mois.

MARIAGE. — Lundi à midi, a été célébré en l'église d'Anzin, le mariage de Mlle Marguerite-Marie Canonne, fille du docteur Canonne, le distingué chirurgien de la Compagnie des Mines d'Anzin, avec le docteur Vallée, professeur à la Faculté de médecine de Lille. Les témoins pour Mlle Canonne étaient : MM. Mascaux, son oncle, et François, directeur général de la Compagnie d'Anzin ; pour M. Vallée : MM. Piédana, conseiller municipal d'Anzin, son oncle, et Vallée, docteur, son frère. A la mairie, M. le maire d'Anzin a uni les jeunes époux et a dit toutes les sympathies que la famille Canonne compte à Anzin. La cérémonie religieuse a été particulièrement imposante. L'église, magnifiquement décorée, était absolument comble, tant étaient nombreuses les personnes qui avaient tenu à manifester, par leur présence, la haute estime qu'elles professent pour les familles Canonne et Vallée. M. l'abbé Dubus, curé-doyen de Notre-Dame, à Douai, et ancien curé d'Anzin, a tenu à donner la bénédiction nuptiale et a prononcé un magnifique et émouvant discours.

Fin de saison aux *Galeries Lilloises :* prix **très bas** pour tenter les acheteuses et solder rapidement les **Modes** et **Confections** pour Dames. 53546d

PAS-DE-CALAIS

UNE FETE EUCHARISTIQUE A SAINT-OMER. — La fête eucharistique du 7 juillet prochain sera splendide à tous les points de vue. On travaille activement, dans les ateliers et les maisons particulières, à créer les décorations qui serviront à orner les places et les rues par où passera le cortège. De véritables merveilles éclosent actuellement sous les doigts intelligemment habiles des jeunes filles et des dames de St-Omer. Les costumes des personnages devant figurer dans le cortège seront de toute beauté. Plus de douze archevêques, évêques et prélats honoreront de leur présence cette magnifique solennité religieuse. La Compagnie du Nord a promis d'organiser, pour ce jour-là, des trains spéciaux dans toutes les directions avec réduction de 50 0/0.

(1). Cf. Jules Didiot. — Théologie catholique, morale surnaturelle spéciale, p. 224).

LE BATAILLON DES SAPEURS-POMPIERS

à Malo-Terminus

Il y a quelques jours, le bataillon des Sapeurs-Pompiers, sous la conduite du commandant Colas, chef de bataillon, et René Fichaux, capitaine, traversait les rues de la ville, précédé de la Fanfare de la Basse-Ville, dont le sympathique président, M. Gaston Fichaux, avait bien voulu prêter le concours, et suivi de la société de gymnastique *La Dunkerquoise*, présidée par M. Bérade, pour se rendre à Malo-Terminus, en excursion.

Le public dunkerquois en malouin a fêté au passage nos vaillants sapeurs-pompiers qui avaient superbe allure, de même que nos excellents gymnastes marchant aux sons d'entraînants pas redoublés de la fanfare si habilement dirigée par M. Vandenbosche.

Le défilé militaire a eu lieu sur la nouvelle digue des Sociétés Immobilières de Malo-Terminus et Leffrinckoucke.

L'affluence était considérable. Plus de trois mille visiteurs circulaient dans les avenues et sur le promenoir de la nouvelle digue. Tous les établissements du front de mer et de l'Avenue de la Gare étaient pris d'assaut. A la *Taverne du Littoral*, tenue par M. Jules Holbet, la magnifique terrasse était envahie au moment de la revue ; au *Café Beau Rivage*, chez M. Lière, il en était de même. A l'*Hôtel Terminus*, M. Ficquet-Deniele, le nouveau propriétaire, avait installé très heureusement une immense terrasse qui occupait tout le trottoir de l'Avenue de la Gare, longeant son établissement. C'est là que nos excursionnistes prirent le goûter.

Et l'on s'en retourna le soir, par le boulevard de la République ou le long du flot, en fredonnant cette chanson de circonstance, sur l'air des *Petits Soldats* :

I

A Malo-Terminus, dimanche ou jour de fête
Je trouv' que c'est charmant de s'en aller gaîment
A pied, en train, en car : dix minutes ! on arrête
Et sur le promenoir
On peut déjà s'asseoir.
Nous arrivons *Avenue de la Gare*,
Que c'est joli, que c'est coquet, riant !
En s'balladant on allume un cigare
Et l'on s'retrouv' *Avenue du Printemps*.
Puis sur la digue
Pas de fatigue,
On flâne en admirant
Tout c'nouveau bâtiment
On cause, on jase
Du paysage,
Du point d'vue idéal
Qu'on trouv' *au Littoral*.

II

Ah ! quel panorama superbe, unique au monde !
La rade, le chenal, Malo, les dunes au loin....
L'enfant prend ses ébats, la maman sous la tente,
Les grands jouent au crocket sur le beau sable fin.
De c'belvéder' descendons à la plage :
Pas d'escaliers, la pente est un trottoir
Et le terrain pour s'y faire un cottage
Coût' par semaine' : trois francs ! C'est pas à croir' !
Mais le flot pur
De ce fond sûr
Nous rappelle soudain
Que nous allons au bain.
On examine
La belle cabine
On enfil' son calecon
Pour faire un gai plongeon !

III

C'est un vrai paradis, l'pays d'Roche et Deniele
Suffit d'le voir une fois, et vous direz comm' moi.
Mais l'bain creuse l'appétit ; l'coucher lui-même détèle,
A table, les amis : Arrêtons-nous ici !
« Beau soigné, bon vin, riche cuisine »,
C'est la devis' de notre ami FICQUET.
Le *Terminus Hôtel* vaut un régime
Et Leffrinckeuke est un succès complet,
Continuez
Société !
Vos administrateurs
Sont des gaillards de cœur.
On r'connait là
L'nec plus ultra,
Et l'on vous enviera :
Du progrès, c'est la loi.

BELGIQUE

CHAMBRE. — Séance du 26 juin. — La Chambre s'est aujourd'hui réunie le matin. Elle a commencé la discussion du budget de la justice.

L'après-midi elle a repris la discussion de la proposition Janson. M. Wœste a prononcé un vigoureux discours contre la proposition. M. Janson, a-t-il dit, notamment a eu tort de soutenir que le régime du vote plural était celui de la fraude. Jamais, — les statistiques des réclamations le prouvent, — les fraudes n'ont été moins nombreuses.

M. Smeets. — Taisez-vous donc ! Votre arrondissement est l'arrondissement de la fraude !

M. Furnemont. — Devant vous, un faussaire est assis ! (Tumulte).

M. Wœste. — Je vous mets au défi de répéter en dehors de cette enceinte ce que vous venez de dire ! (Cris).

M. Smeets. — Je le maintiens ! (Il quitte son banc et vient jusqu'au milieu de l'hémicycle, d'où il tend le poing à M. Wœste. Mais bientôt il s'en retourne, au milieu des rires de l'assemblée).

M. Wœste. — Puisque l'on vise spécialement l'arrondissement d'Alost, je répondrai en invoquant les chiffres des réclamations. Ceux-ci établissent que toutes les accusations sont mal fondées. (Interruptions).

M. Smeets. — C'est pourtant le procureur général qui demandait les poursuites contre M. Béthune !

M. Wœste. — Je maintiens que la Cour d'appel n'a pas fait droit aux réclamations qui avaient provoqué le plus de bruit. Cela fait justice des calomnies !

M. Janson est donc mal fondé à dire que s'il a renoncé au vote plural, c'est parce que ce vote établit le règne de la fraude.

Le vote plural, qui n'a cependant pas mes préférences, présente des garanties que le système de M. Janson ne possède nullement.

M. Dufrane. — Et la R. P. ! Qu'en faites-vous ?

M. Wœste. — Je la subis ! Je l'ai combattue et je m'en félicite. Le seul spectacle de cette chambre justifie mon hostilité ! (Rires).

M. Furnemont. — Saluons !

M. Wœste. — Le jour où le suffrage plural donnera de mauvais résultats, je serai le premier à demander qu'on le transforme...

Après M. Wœste, M. Anseele a prononcé un discours dont les violences révolutionnaires ont dépassé toutes celles qu'on avait entendues encore dans ce débat. Puis M. Verhaegen a commencé un discours contre la proposition.

JETTE-ST-PIERRE

UNE FABRIQUE D'ARTIFICES EN FEU. — PLUSIEURS BLESSES. — Une explosion s'est produite, mardi, à deux heures et demie, dans la fabrique de M. Boone, artificier. Le fils du patron fut grièvement brûlé aux mains et à la figure. Un incendie se déclara aussitôt et se propagea avec une telle rapidité que bientôt tout le bâtiment fut en flammes. Les quelques ouvriers qui y travaillaient n'eurent que le temps de se sauver. L'un d'eux, un nommé Christiaens, fut assez grièvement brûlé à la tête, à la figure et au dos. Un autre ouvrier, en sauvant un gamin qu'on avait oublié dans le bâtiment embrasé, reçut des brûlures qui mettent sa vie en danger. Les deux blessés furent transportés à l'hôpital Saint-Jean. Les bâtiments de la fabrique ont été réduits en cendres.

HEMIXEM

UN ECHAFAUDAGE QUI S'ECROULE. — Un mort et deux blessés. — Un grave accident est arrivé, lundi soir, à la fabrique des produits chimiques à Hemixem. Des ouvriers peintres badigeonnant les murs de l'usine, se trouvaient sur un échafaudage de huit mètres de hauteur ; celui-ci s'écroula et trois ouvriers tombèrent sur le sol. L'un des travailleurs, Constant Weeghers, a été tué sur le coup. Il laisse une veuve et deux enfants en bas âge. Les deux autres ont été grièvement blessés ; l'un d'eux est en danger de mort.

HOUDENG-AIMERIES

UN GROS LOT. — M. Alphonse Duby, rentier à Houdeng-Aimeries, vient de gagner le gros lot de 100.000 fr. de l'emprunt du Congo, au tirage du 20 juin dernier. M. Duby a encore gagné quatre autres lots de 170 fr. au même tirage.

BRUGES

UN KRACH FINANCIER. — DEUX ARRESTATIONS. — Nous annoncions dernièrement la déconfiture de la société la « Vlaamsche Bank ». A la suite d'une longue instruction, M. Halleux, juge d'instruction, a fait arrêter, lundi soir, en son cabinet, MM. Gérard Vlietinck, consul de Chili, et Emile Van Loo, consul du Venezuela, administrateurs-directeurs de cette banque.

DOTTIGNIES

UNE LAMENTABLE HISTOIRE. — DESCENTE DU PARQUET. — Le Parquet de Courtrai, représenté par M. Debusscher, procureur du Roi ; Pringiers, juge d'instruction, et M. Boutens, greffier, est descendu, à Dottignies, lundi après-midi, à l'effet d'interroger plusieurs personnes au sujet de l'enfant trouvé mort dans les bras de sa mère, ainsi que nous l'avons relaté hier. M. Peel, médecin-légiste, qui accompagnait les magistrats, a fait l'autopsie du petit cadavre, sur lequel il n'a relevé aucune trace de violence. La mort de l'enfant, cependant, serait due à des privations. La mère a été dirigée, lundi soir, sur St-Genois, et mise à la disposition de la justice. Ses deux autres enfants, âgés de 3 et 7 ans, ont été confiés à l'Hospice Civil.

INCIDENTS DANS UN TRAIN DE VOYAGEURS — UNE BAGARRE. — ARRESTATION D'UN FORCENE. — Les voyageurs qui se trouvaient dimanche soir dans le train n. 4670, qui arrive vers 8 heures à Dottignies, ont été témoins d'incidents qui ont provoqué une vive émotion. Tandis que le train roulait, une des voitures fit tout à coup des soubresauts violents. Les voyageurs croyant à un déraillement, se précipitèrent aux fenêtres; une panique se produisit et plusieurs sautèrent à terre pour s'enfuir; heureusement le train stoppa aussitôt. On était arrivé à la gare de Dottignies.

Voici ce qui était arrivé : deux mauvais plaisants qui stationnaient sur la plate-forme de la voiture en question avaient serré le frein, sans se soucier de la catastrophe qu'ils pouvaient déterminer.

Les auteurs de cet acte criminel eurent soin de s'éclipser dès que le train fut arrêté.

Presque au même instant, un individu qui avait pris le train à Saint-Genois était poussé hors d'une voiture de troisième classe On crut qu'on tenait l'un des coupables de la manœuvre du frein : il n'en était rien. Cet homme, sans rime ni raison, s'était jeté sur les voyageurs, avait brutalement bousculé une dame, roué de coups un jeune garçon et lancé à un brave ouvrier paisiblement assis à sa place, un formidable coup de pied à la jambe droite. le sang s'échappait abondamment de la blessure.

Les voyageurs le poussèrent sur le quai de la gare; le forcené frappa encore brutalement un voisin d'un coup de poing en pleine figure. Mais aussitôt il fut terrassé par le chef de gare et maintenu en respect avec l'aide du personnel, en attendant l'arrivée des gendarmes. Les victimes de ce brutal personnage ont été invitées à déposer une plainte.

MOUSCRON

COURSES DE MOUSCRON (Hippodrome de la Marlière.— Dimanche,30 juin, à 3 heures précises : Course au trot attelé et monté, 3e série, distance 3.000 mètres ; course au trot monté, 2e série, distance 3.000 mètres ; course au trot monté et attelé, hors série, distance 3.500 mètres ; course au trot attelé, 1re série, distance 3.500 mètres ; course au trot monté ou attelé pour poneys de 1 m. 45, appartenant à des propriétaires résidant dans un rayon de 20 kilomètres de Mouscron, trois partants au pas de courses, distance 3.500 mètres. Prix des places : pesage hommes, 3 fr.; pesage dames, 2 fr.; plaine, 1 fr.; voitures à deux roues, 1 fr.; voitures à quatre roues, 2 francs.

PECQ

ENSEIGNEMENT MOYEN. — Par arrêté royal du 25 mai 1901, la démission offerte par M. Loché (L.-J.), instituteur et professeur de gymnastique à l'école moyenne de l'Etat pour garçons, à Pecq, de ses fonctions dans l'enseignement moyen de l'Etat, est acceptée. M. Loché est autorisé à faire valoir ses droits à la pension pour cause d'infirmité.

Vous êtes propriétaire

Vous avez une maison, un terrain à vendre ou à louer !

Vous trouveriez aisément des acheteurs ou des locataires, *si on le savait*. Et le seul moyen pour qu'on le sache, c'est de l'imprimer fréquemment dans le journal qui est lu par tout le monde.

N'AVOIR PLUS RIEN A DESIRER

« Je n'ai plus rien à désirer, maintenant que j'ai la santé. »

Ainsi s'exprime M. Jules Lenouvel, chez M. Ledran, chaudronnier, rue Grandin, à Elbeuf ; et sa manière de le dire a un accent de sincérité qui repose l'oreille habituée aux clameurs de ceux qui voudraient tout pour eux.

Nous nous souvenons de l'homme qui, au moment où son navire allait sombrer, resta le dernier, pour s'attacher autour des reins une ceinture en cuir pleine d'or, et comment le poids du précieux métal fit qu'il se noya instantanément. S'il se fût contenté de..... mais, à quoi bon disserter ? L'homme est rarement content.

A vingt-trois ans, M. Lenouvel eut un refroidissement qui, selon lui, occasionna tous les malaises dont il souffrit par la suite. Quoi qu'il en soit, le refroidissement fut suivi de maux d'estomac, d'un malaise général et d'une si grande faiblesse que, plus d'une fois, il eut à abandonner son travail.

Dans une lettre datée du 6 septembre 1899, et adressée à M. Oscar Fanyau, pharmacien à Lille — le propriétaire du remède qui le guérit — M. Lenouvel raconte à ce sujet ce qui suit : « A l'époque dont je parle, j'avais complètement perdu l'appétit. Je mangeais à peine ; ma digestion était comme engourdie ; j'avais les nerfs très agités et j'avais une mine à faire peur.

» Les reins, les côtés et le dos me faisaient beaucoup souffrir, et, parfois, les jambes se refusaient à me porter. Une constipation opiniâtre rendait tout mouvement des intestins presque impossible, et j'avais de telles névralgies dans la tête que j'en devenais fou de douleur.

» Ni remède, ni traitement, rien ne pouvait me soulager. J'en étais au désespoir, car, personne ne l'ignore, la maladie est d'autant plus terrible que l'on n'a que son travail pour subvenir aux besoins de sa famille.

» Lorsque, pour la première fois, j'entendis parler de votre Tisane américaine des Shakers, j'hésitai à m'y fier, mais, en lisant les nombreux témoignages en sa faveur, je me décidai à en faire usage. Au bout d'une semaine, je me sentis tout autre. La constipation avait disparu, je mangeais et digérais beaucoup mieux, et mes nuits étaient excellentes. En moins d'un mois j'étais *bien portant*, et n'ai jamais cessé de l'être depuis ce moment-là. Je n'ai rien à désirer, maintenant que j'ai la santé. Pour rendre ma lettre encore plus convaincante, j'ai fait légaliser ma signature par M. Lafosse, adjoint au maire d'Elbeuf (Seine-Inférieure).

» Veuillez agréer toute ma reconnaissance. Je ne cesserai jamais de louer votre excellent remède et de le recommander à ceux qui souffrent. » 88301d

Tous les Mercredis, VENTE RÉCLAME aux *Galeries Lilloises*. — Mercredi 26 : COFFRETS ACIER MOIRES, 2 clefs, long. 24, larg. 18 c/m, val. 8.50, vendus **4,95**, ce jour seul!. 53580

GUÉRISON

JEUNES GENS Si vous êtes atteints d'une **Maladie Secrète** et soignée depuis longtemps, n'ignorez pas que la maladie est guérissable en moins d'**une Semaine.** N'écoutez plus personne. Allez en confiance PHARMACIE COUVREUR à Roubaix, cheter un flacon de **Santal Blanc de Narbonne** à 4 francs. Il amènera votre guérison. 88148

A VENDRE

UN LOT DE

GLACES, MANNEQUINS ET PORTES VITRÉES

S'adresser 71, rue Nain, 71, ROUBAIX

54085

LA VIE SPORTIVE

CYCLISME

ENTRE AMATEURS. — M. Parmentier, de Tourcoing, nous écrit pour nous faire connaître qu'il accepte le défi lancé par M. Coucke, pour un match à courir sur le parcours de Tourcoing-Armentières et retour pour le dimanche 21 juillet. Enjeu, 100 francs. Le départ sera donné au gravier de Bondues, Croix-Blanche, à trois heures. L'arrivée se fera, 164, rue de la Croix-Rouge, à Tourcoing.

LA DERNIERE DU NEGRE. — Major Taylor a paru lundi, pour la dernière fois, sur une piste européenne. Il s'est rencontré, au Vélodrome de Genève, avec le tandem Gougoltz-Henneberg, qu'il a battu dans les deux manches, la première fois par une longueur, la seconde fois par deux longueurs. Le Nègre s'embarquera, vendredi, pour l'Amérique.

QUIVY EN HOLLANDE. — Le coureur roubaisien, Quivy, est allé courir, dimanche, au Vélodrome de Rotterdam (Hollande), et a triomphé d'un lot de coureurs hollandais et allemands, s'adjugeant la première place dans la grande internationale. Notre concitoyen, à peu près remis de la chute qu'il a faite à Charleroi, il y a quelques semaines, semble avoir retrouvé sa forme du début de la saison.

AUTOMOBILISME

LA COURSE PARIS1BERLIN. — Les touristes de la course Paris-Berlin ont atteint lundi leur troisième étape, Coblentz, et mardi, leur quatrième, Francfort. Le classement ne devant être opéré qu'au moyen des temps des huit étapes, soit après l'arrivée à Berlin, nous le publierons ultérieurement. Aucun accident sérieux ne s'est produit jusqu'ici. Les chauffeurs reçoivent partout le meilleur accueil. Dans les villes où se font les étapes, des banquets et des réceptions sont organisés en leur honneur.

COURSES A PIED

LA REUNION INTERNATIONALE DU RACING-CLUB ROUBAISIEN